



---

## **REFORME DES RETRAITES : STOP AUX MENSONGES !!!**

---

**« On n'a plus les moyens de maintenir le système de retraite »**

Contrairement au fond de pension, le système solidaire par répartition ne peut pas être en faillite grâce à la transmission instantanée des cotisations. De plus il existe un fond pour compenser le déficit. Ce fond s'élève à 150 milliards d'euros. D'autre part, le Conseil d'orientation des Retraites reconnaît que les modalités de calcul du dit déficit sont discutables.

Ce pseudo-déficit provient essentiellement des exonérations de cotisations sociales accordées aux entreprises.

Des mesures existent pour augmenter les recettes.

**« Partir à 60 ans est une utopie »**

C'est pourtant une réalité pour ceux qui ont commencé à travailler avant 1981 et avant que la réforme Fillon ne repousse l'âge de la retraite pour les générations nées après 1951.

Les réformes successives des retraites s'appuient sur l'allongement de l'espérance de vie pour pousser à travailler plus longtemps.

Cependant, ce sont les seniors qui sont touchés en premier par les plans sociaux sachant que le taux d'activité des 55-59 ans s'élève à 72 % pour passer à 31 % pour les 60-64 ans.

Et pour ceux qui restent au travail, des recherches font état de problème de santé en fin de carrière. Une majorité des salariés s'arrêtent de travailler avant la retraite.

Est-ce juste de faire travailler plus longtemps quand il y a 6 millions de chômeurs dont 18,6 % des jeunes de 15 à 24 ans et 7,7 % pour les 25-49 ans ?

**« Je ne bénéficie pas d'un régime spécial, le projet de réforme n'aura pas d'impact sur ma retraite »**

Tous les salariés sont concernés quel que soit leur régime actuel donc bien-sûr au premier plan, les salariés du privé : outre l'allongement de la durée de cotisation pour tous, la prise en compte de la moyenne des salaires sur les 43 années d'activités (ou pas) contre les 25 meilleures années aujourd'hui, affaiblira automatiquement le montant des pensions pour tous que l'on soit rattaché à un régime spécial ou pas.

**« Je suis une femme, j'ai tout à y gagner »**

La prise en compte de toute la carrière, les périodes de temps partiel et d'interruption pour charges familiales se paieront cash.

Pour les mères de famille, la validation des périodes d'interruption pour élever des enfants est maintenue mais seulement pour les familles de plus de 3 enfants, et sans préciser le nombre de points qui seraient validés.

Les majorations de 8 trimestres par enfant dans le privé pour les femmes et la bonification de 10% pour chacun des 2 parents de plus de 3 enfants seraient supprimés pour être remplacé par une majoration pour l'un des deux parents de 5 % au choix pour chaque enfant et une majoration de 2% supplémentaire pour plus de 3 enfants.

Les projections ont montré que la quasi-totalité des mères y perdraient y compris celles qui n'ont qu'un ou 2 enfants

Enfin, les pensions de réversion ne seraient plus accessibles à 55 ans mais seulement à l'âge de départ en retraite et les couples divorcés n'y auraient plus accès.



**« Je n'ai pas de souci à me faire, avec la règle d'or inscrite dans la loi, la valeur du point ne pourra pas baisser »**

C'est l'un des plus beaux tours de passe-passe du 1<sup>er</sup> Ministre. Dans son discours du 11 décembre, il parle de la valeur des points acquis durant la carrière. Cependant, le montant final des pensions ne dépend pas de celle-ci (qui est la valeur d'achat) mais du taux de rendement du point, c'est-à-dire de la valeur de service qui sera négociée dans le cadre du budget de l'Etat.

Autrement dit, en période d'austérité budgétaire, les retraites pourraient devenir une variable d'ajustement.

**« Comme je suis né avant 1975, j'échappe à la réforme »**

Le 1<sup>er</sup> Ministre a annoncé qu'il reculait l'année d'application du système mais pas la baisse des pensions. Dès 2022, au-delà de l'âge de 62 ans, l'âge d'équilibre fixé à 64 ans et le malus/bonus lié s'appliqueraient à tous les salariés quelle que soit leur année de naissance.

A partir de cette date, tout salarié qui voudra toucher sa retraite pleine et entière, sans décote, devra travailler jusqu'à 64 ans.

De plus, la principale motivation du Gouvernement est de bloquer les ressources consacrées aux retraites, soit 14 % de la richesse nationale (PIB). Or si le gâteau à se partager reste le même et que le nombre de bénéficiaires augmente, les parts seront moins importantes et donc cela reviendra à réduire les pensions individuelles

**« La seule solution, mettre de l'argent de côté pour m'assurer une retraite »**

Encore faudrait-il le pouvoir ! Près d'1 français sur 4 n'arrive pas à boucler les fins de mois et près de la moitié est à découvert au moins une fois par an. Pour les plus chanceux qui pourraient se permettre d'épargner en vue de leurs retraites, encore faut-il se rendre compte de ce que cela représente ?

D'après la fédération française des associés d'assurance, il faudrait placer 2 mois de salaire par an pour atteindre une pension équivalente à 75% du dernier salaire.

Mais sans avoir de garantie de restitution de cette épargne.

**« C'est comme ça, il n'y a pas d'autre solution ! »**

Notre système de retraite solidaire est l'un des meilleurs au monde. Effectivement, il peut être renforcé et amélioré.

Il est, par exemple, nécessaire de prendre en compte les années d'études ou l'ensemble des périodes d'interruption.

Pour pérenniser et renforcer les droits à la retraite dans un système par répartition, des solutions sont possibles comme par exemple :

- la lutte contre la fraude aux cotisations sociales permettrait de faire rentrer au moins 10 milliards d'euros dans les caisses de la sécurité sociale comme vient de le démontrer la cour des comptes,
- la fin des inégalités salariales femmes-hommes rapporterait 6 milliards d'euros.

---

**NOUS AVONS TOUS BESOIN DES UNS ET DES AUTRES POUR COMBATTRE  
CETTE REFORME DESTRUCTRICE ET INEGALITAIRE !!!  
CONTINUONS ET AMPLIFIONS LA MOBILISATION : GREVE !!!**

**JEUDI 9 JANVIER 2020**

**10h00 : réunion-débat, Centre Social des Forges à Audincourt**

**14h00 : rassemblement à l'Axone suivi d'une manifestation**

---